

PRESENTATION

Finalité du dispositif de formation

Accompagner par la formation, les RUE, depuis l'annonce du poste qui leur est proposé jusqu'à l'amorce de la phase de formation continue. Cette période ne pourra excéder 9 mois après la prise de fonction effective. Elle dépendra des besoins des RUE, définis notamment lors du bilan de positionnement.

Si la formation préparatoire à la prise de fonction a validé l'accès à l'emploi et donné les bases de l'exercice de la fonction de RUE, cet accompagnement participe à la consolidation des postures professionnelles et cela le plus en amont possible de la prise de fonction.

Dispositif général

La formation s'inscrit sur une année maximum à partir de l'annonce du poste à occuper. Schématiquement nous proposons trois grands temps.

Un premier temps consistant à accompagner le RUE dans la prise de connaissance du poste qu'il occupera. Ce temps comprend également l'identification du tuteur. Ce temps comprend enfin la réalisation de bilan de positionnement de formation afin d'affiner le parcours de formation différencié. De ce fait ce premier temps doit se dérouler au sein du PTF du futur lieu d'affectation.

Un deuxième temps qui se déroulera sur le site central dans des regroupements collectifs. Nous proposons trois regroupements (tous les trois mois) de 12 heures de formation réalisés sur trois jours (J1 ouverture à 14h et J3 clôture à 12h).

Un troisième temps qui est individualisé et dont la durée est comprise entre 8 et 10 jours. Ce temps individualisé, en lien avec le bilan de positionnement, comprend le tutorat, le stage éventuel et des actions de formation qui pourront être proposées sur le territoire (SAFIRE, IRA, RESP, ENPJJ, formations Ad Hoc etc.). Ce troisième temps de la formation peut se dérouler en tout ou partie concomitamment au second temps.

Le dispositif général comprend également un tutorat. Le tutorat s'inscrit dans le dispositif de formation personnalisé qui est élaboré par l'ENPJJ. Le tuteur qui est nommé par les DIR a pour fonction de conseiller, d'accompagner et éventuellement d'organiser des stages. Au sein de l'ENPJJ, ce sont les directeurs de PTF qui ont la responsabilité de la cohérence des modalités du tutorat en lien avec le dispositif de formation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Note du 17 juillet 2014 relative à la formation validante des RUE
- Synthèse de l'enquête métier réalisée par le bureau RH2 (DS et RUE notamment)
- Règlement d'emploi des RUE du 30 septembre 2014
- Conclusion du groupe de travail SDRHRS relatif à la mise en place d'une FAE pour les RUE : réunion du 19 décembre 2014 et réunion du 12 février 2015

AXES DE FORMATION	ENPJJ
<p>Maîtriser des techniques et des méthodes professionnelles au service de sa fonction AXE 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les techniques de prise de poste - élaboration d'un diagnostic sur la vie de l'unité - priorisation des activités - gestion du temps et maîtrise de l'agenda - animation de réunion - les techniques de communication orales et écrites 	<p>Manager et diriger une unité AXE 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La supervision des écrits professionnels - La gestion des situations sensibles - Le management situationnel - La conduite du changement - La gestion de projet - La négociation - La prise de décision - L'articulation RUE/DS dans l'exercice des fonctions et la réalisation des activités
<p>Savoir élaborer, suivre et rendre compte de l'activité de son unité AXE 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi d'un budget - Le maniement des outils de pilotage - Le contrôle et l'utilisation de GAME - L'analyse et le rendu compte de l'activité de son unité 	<p>Gérer les ressources humaines de son unité AXE 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dialogue social - Les procédures disciplinaires - Les temps de travail et de congés - La santé / sécurité au travail - La préparation et la conduite de l'entretien professionnel - Le développement des compétences (formation, tutorat...)
<p>Organiser le cadre d'intervention pédagogique de son unité AXE 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre du projet d'unité - L'animation des réunions pédagogiques et de fonctionnement - La connaissance des réseaux et des dispositifs d'accompagnement - La contribution à la continuité et à la cohérence du parcours du mineur - L'évaluation de la qualité de la prise en charge 	

FORMAT DU DISPOSITIF 2015-2016

Temps 1	ENPJJ sur les PTF Juin à octobre 2015
R1 du temps 2 Une partie de l'axe 1, de l'axe 2 et de l'axe 5	ENPJJ site central Semaine 41 : du mercredi 7 octobre 2015 au vendredi 9 octobre 2015
R2 du temps 2 Une partie de l'axe 2, de l'axe 3, de l'axe 4 et de l'axe 5	ENPJJ site central Semaine 2 (du 11 au 15 janvier) 2016
R3 du temps 2 Une partie de l'ensemble des 5 axes	ENPJJ site central Semaine 14 (du 4 au 8 avril) 2016
Temps 3	Sur les lieux formatifs Octobre 2015 à juin 2016

Les effectifs prévisionnels : Entre 40 et 50 RUE en prise de poste réel